

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Commission thématique « Avenir des espaces non urbanisés »

Compte-rendu de la réunion du 6 février 2006 (14h30)

Ordre du jour :

- rappels sur le SAGE ;
- présentation du programme de travail ;
- présentation du scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission ;
- discussion sur les enjeux et les possibilités de faire varier le scénario tendanciel.

PRÉSENTS :

Monsieur René BEAUVÉRIE, président du SYMALIM
Monsieur Patrice BERTRAND, adjoint au maire de Communay
Monsieur Max BALLETT, SMHAR
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Madame Murielle CHAMPION, SEGAPAL
Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Madame Joëlle DIANI, Agence d'urbanisme
Monsieur Thierry DE LAROQUE, Chambre d'Agriculture
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Patrick CASTAING, EDF
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C

Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Monsieur Briec BOUGNOUX, REVERDY Associés
Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Etaient excusés :

Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture
Monsieur Marcel BERTHOLLIER, cressiculteur à St-Symphorien-d'Ozon
Madame Zoé BAUCHET, DIREN

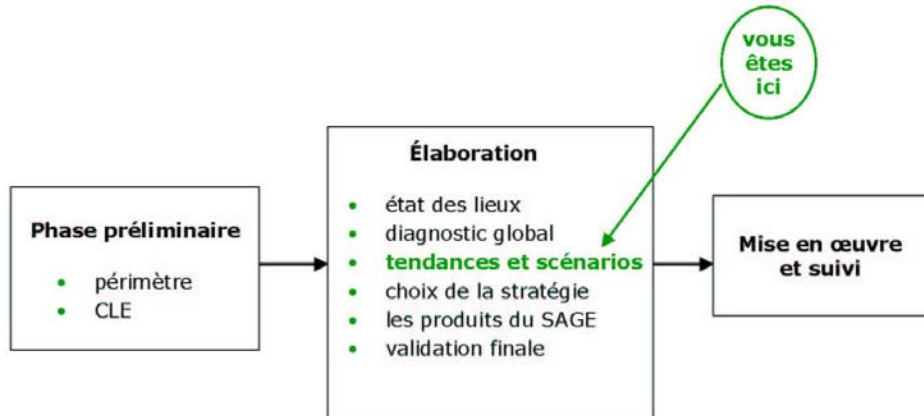
1) Quelques rappels sur le SAGE

SAGE = document de planification de la gestion de l'eau sur un territoire donné, en tenant compte des spécificités locales.

Objectif : équilibre durable entre protection/restauration des milieux naturels et satisfaction des usages.

La **CLE** (commission locale de l'eau), présidée par Raymond DURAND, organise et gère l'ensemble de la démarche SAGE. La structure porteuse de la démarche est le Département du Rhône. La phase d'élaboration du SAGE est cofinancée par l'Agence de l'eau RM&C, le Grand Lyon, le Département du Rhône.

Déroulement d'un SAGE :



Portée réglementaire du SAGE :

Une fois approuvé et diffusé, le SAGE est opposable à l'administration (État, collectivités locales et établissements publics) mais pas aux tiers qui ne sont donc affectés par le SAGE que par ricochet, via les décisions de l'administration.

La loi du 6 avril 04 prévoit que les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être compatibles avec les objectifs définis par le SAGE. Si le SAGE est postérieur aux documents d'urbanisme, ceux-ci doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans.

Quelques éléments de diagnostic :

- Périmètre du SAGE : 31 communes dont 5 en Isère.
- 3 nappes : nappe de l'Est lyonnais et ses 3 couloirs, nappe alluviale du Rhône à Miribel-Jonage, nappe de la molasse
- Milieux aquatiques superficiels : Ozon au sud, Miribel-Jonage et canal de Jonage au nord.
- Qualité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Altération généralisée par nitrates + altération par les solvants chlorés (bruit de fond + teneurs plus marquées en aval des couloirs au niveau des ZI).
Qualité des eaux distribuées pour l'alimentation en eau potable (AEP) bonne, mais fréquentes pratiques de dilution par mélange d'eaux de différents points de captage raccordés entre eux. L'enjeu AEP est menacé pour plusieurs captages vis-à-vis des solvants chlorés ou des nitrates. Difficultés de protéger durablement les captages face aux pressions anthropiques.
- Quantité des eaux souterraines de la nappe Est lyonnais :
Sur 10 ans, pas de dynamique significative (à la hausse ou à la baisse) à l'échelle pluriannuelle. En revanche, à l'échelle annuelle, l'évolution entre recharge hivernale et étiages estivaux est très accentuée pour les couloirs de Meyzieu et amont Heyrieux (influence forte des prélèvements agricoles estivaux). Des difficultés peuvent être pressenties à court terme si la demande en eau continue d'augmenter.
- Nappe de la molasse : réservoir important, actuellement encore peu exploité (l'exploitation concerne des usages dits peu nobles). Sa qualité est bonne mais on observe des phénomènes de mélange entre nappe de l'Est lyonnais et nappe de la molasse. Aquifère peu réalimenté. Quantification encore incertaine des échanges entre les 2 nappes.

- Eaux superficielles :
Ozon de qualité altérée, zones humides jusqu'alors peu considérées (marais de l'Ozon), secteur aval sensible aux inondations.
Canal de Jonage de qualité peu connue + usage de production hydroélectrique. Nombreuses fonctions de l'île de Miribel-Jonage : réservoir AEP, zone d'écrêtement des crues du Rhône, patrimoine naturel, parc de loisirs.

3 grands objectifs pour l'élaboration du SAGE :

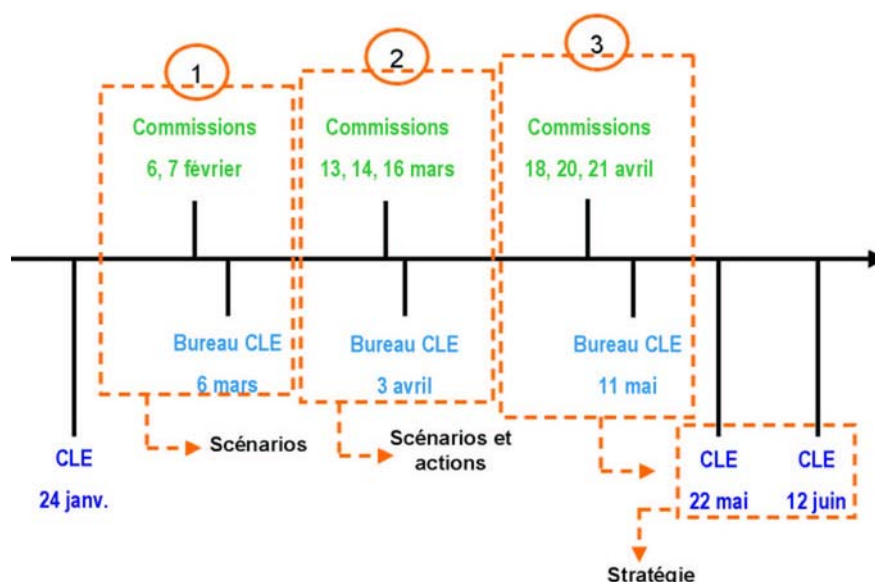
- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels.

2) Programme de travail

Pour mener à bien le travail de construction des scénarios du SAGE, les débats sont organisés au sein de 4 commissions thématiques :

- connaissance de la ressource,
- sensibilisation des acteurs,
- développement urbain,
- avenir des espaces non urbanisés.

Le grand thème de l'alimentation en eau potable et autres usages de l'eau est traité transversalement dans les 4 commissions.



Après chaque session de réunions, le Bureau de CLE synthétise les éléments du débat, identifie les consensus et dissensus. Le Bureau du mois de mai permettra de fournir à la CLE tous les éléments nécessaires au choix de la stratégie du SAGE (en mai, ou juin si nécessaire).

Les thèmes de la commission « avenir des espaces non urbanisés » :

- les ensembles non inclus dans la trame urbaine : espaces agricoles, espaces naturels sensibles et franges péri-urbaines (l'Ozon, Miribel-Jonage, espaces entre l'agglomération et l'aéroport) ;
- comprendre et expliciter leur rôle et leurs fonctions pour la préservation de la ressource ;
- anticiper les risques et les conflits d'usage ;
- fixer des règles et des limites ;
- contribuer aux réflexions du SCOT ;
- donner un cadre aux documents d'urbanisme.

Les questions et enjeux de la commission « avenir des espaces non urbanisés » :

- quels rôles l'agriculture, les espaces naturels, les espaces de loisirs, les anciennes carrières peuvent-ils jouer ?
- dans les 3 secteurs identifiés (Miribel-Jonage, Ozon et au centre), quelles sont les tensions actuelles sur la ressource en eau ?

- quelles conséquences les projets prévus vont avoir sur ces espaces et donc sur l'eau (contournement ferroviaire, extension de l'aéroport et des zones urbanisées) ?
- que peut-on attendre des actions en cours : PPRI, amélioration de l'assainissement, des pratiques culturelles...?
- des prélèvements d'irrigation collective dans le Rhône peuvent-ils se substituer aux prélèvements en nappe et dans les cours d'eau ?
- quels sont les grands principes d'actions à adopter pour l'occupation, la protection et l'amélioration des pratiques ?

3) Scénario tendanciel au regard des thèmes traités dans la commission

Le scénario tendanciel est une vision prospective probable de la situation des ressources en eau du territoire du SAGE à échéance d'environ 20 ans. Il a été accepté de façon consensuelle par la CLE. C'est un scénario de base, support de réflexions pour la CLE dans la détermination des scénarios, stratégie et actions du SAGE, en vue d'améliorer la situation tendancielle et d'atteindre un bon état qualitatif et quantitatif de l'eau.

Le scénario tendanciel a été évalué en croisant les facteurs anthropiques de pression (selon leur intensité actuelle) avec les tendances évolutives de qualité et de quantité des milieux aquatiques observées depuis 1995. Il a été décliné, selon les 3 grands objectifs du SAGE, sur 8 secteurs homogènes du territoire : cf. les **tableaux de synthèse** joints en annexe.

Les secteurs principalement concernés par les travaux de cette commission « avenir des espaces non urbanisés » sont :

- les secteurs 1, 3, 6, 7 ;
- l'extrême amont du secteur 5.

4) Discussion

Le tableau ci-dessous indique les principaux facteurs de tendance à prendre en considération par la commission « avenir des espaces non urbanisés » (**CT4**) dans le cadre de ses réflexions.

- Comment peut-on empêcher les tendances évolutives négatives ?
- Comment peut-on améliorer l'état tendanciel lorsqu'il est mauvais ou médiocre ?
- Comment peut-on préserver les états satisfaisants ?

Facteurs de tendance	CT1	CT2	CT3	CT4	AEP
Objectif A – Qualité des eaux					
Agriculture	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs		X	Thème transverse
Urbanisation et eaux usées			X		
Eaux pluviales			X		
Industries et artisans			X		
Activités tertiaires			X		
Infrastructures			X	X	
Carrières					
Objectif B – Gestion quantitative					
Prélèvements AEP	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X	X	Thème transverse
Prélèvements industriels ou carrières			X	X	
Prélèvements agricoles				X	
Objectif C – Milieux aquatiques superficiels et inondations					
Zones urbanisées	Concerne tous les facteurs	Concerne tous les facteurs	X		Thème transverse
Zones économiques et loisirs			X	X	
Infrastructures			X	X	
Stations d'épuration			X		
Zones imperméabilisées			X		
Zones naturelles ou agricoles					

Interventions des participants

Qualité des eaux et agriculture

Mme Champion : l'origine de la pollution aux nitrates est-elle bien l'agriculture telle qu'elle est pratiquée dans le secteur n°3 ?

M. Ballet : dans ce secteur n°3, des zones sont-elles touchées plus que d'autres par la pollution aux nitrates ?

M. Boudin : le gradient de pollution en nitrates est croissant de l'aval à l'amont du couloir de Meyzieu. L'origine est donc bien agricole. Cette pollution est constante dans le temps depuis 10 ans, mais à des concentrations qui frisent l'insatisfaction des usages AEP. Quelle agriculture pour ce secteur, sachant que la charte d'aménagement de la CCEL (communauté de communes de l'Est Lyonnais) privilégie le maintien d'une agriculture forte dans ce secteur proche de l'aéroport ? Un objectif ambitieux ne serait-il pas d'engager une courbe des nitrates à la baisse dans ce secteur n°3 ?

M. Chappier : une nappe de bonne qualité est nécessaire pour les besoins AEP de l'aéroport et du SIEPEL (syndicat intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais)...

M. Ballet : l'Est Lyonnais est en zone vulnérable nitrates, ce qui oblige les agriculteurs à enregistrer leurs pratiques (registres de fumure...). Dans les 20 ans à venir, cette réglementation permettra une réduction des teneurs en nitrates.

M. Chappier : la marge est encore large avant que l'application de cette directive nitrates soit intégralement opérationnelle...

M. de Laroque : les nitrates sont indispensables à l'agriculture. S'il reste encore beaucoup de moyens à mettre en œuvre, la tendance s'oriente à l'avenir vers une agriculture de plus en plus raisonnée, encouragée par l'éco-conditionnalité des aides de la PAC. La situation ne sera pas parfaite dans 20 ans mais on va dans le bon sens. Les agriculteurs ont conscience du coût des intrants. Trouver l'équilibre économique et environnemental reste encore techniquement très difficile.

M. Bertrand : le prix des engrais est corrélé au prix de l'énergie, ils sont donc de plus en plus chers. En outre, les agriculteurs sont de plus en plus formés techniquement.

M. Petiot : l'écrêtement des charges en engrais peut être facilement démolé par les aléas climatiques...

M. de Laroque : la réglementation permet d'éviter les grosses erreurs, mais la profession peut travailler à affiner encore ses méthodes, via de nombreux outils de gestion.

M. Chappier : l'Est Lyonnais est-il adapté à un changement de mode de production ? Que peut-on modifier dans les pratiques actuelles de façon peu coûteuse et avec des résultats visibles ?

M. de Laroque : l'avenir est à l'agriculture raisonnée. Tout l'Est Lyonnais ne peut pas être converti en agriculture biologique. Celle-ci n'empêche d'ailleurs pas les intrants de nitrates...

M. Castaing : est-il possible d'éclaircir l'efficacité des mesures ? Les nitrates vont-ils chuter ou la constante va-t-elle perdurer ?

M. Boudin : les nitrates sont très lessivables et solubles ; de plus, le taux de renouvellement de l'eau du couloir de Meyzieu, d'environ 5 à 10 ans, est très rapide pour une nappe et est assez court à l'échelle du SAGE pour montrer des résultats au bout de 5 ans.

Mme Diani : la question des nitrates est en effet très liée au futur de l'agriculture dans les prochaines 20 années. Une étude prospective vient de démarrer dans le cadre du SCOT en partenariat avec la Chambre d'agriculture (elle sera fournie une fois terminée). On sait déjà que la plaine de l'Est Lyonnais s'oriente vers un agrandissement des structures et moins de propriétaires. L'éco-conditionnalité devrait permettre d'aller vers une situation qui ne pourra pas être plus médiocre...

M. Chapgier :

- la superficie des parcelles agricoles va augmenter avec le temps... ce phénomène ne va t-il pas encore contribuer à la réduction des zones boisées ?
- attention aux pesticides, un peu plus présents dans les mesures de septembre 2005 effectuées dans le cadre du suivi du réseau SAGE...

M. Ballet : les phytosanitaires sont eux aussi soumis à l'éco-conditionnalité.

M. Royère : dans le cadre des réaménagements de carrières, les carriers doivent gérer des réaménagements en zones agricoles de tout ou partie de la gravière. Pour mieux les prévoir, il aimerait disposer d'éléments sur les bonnes pratiques, et connaître les résultats du suivi d'application de la directive nitrates.

M. Chapgier : le réaménagement de carrières en zone agricole est une évolution beaucoup plus intéressante que celle qui installe des plates-formes logistiques...

Zones de loisirs

Mme Desvallées : en dehors de la remise en état agricole, les carrières peuvent-elles être réaménagées en des espaces plus naturels ? Y a-t-il concurrence entre ces 2 vocations ? le SAGE peut-il orienter vers une diversification de cette remise en état ?

Mme Diani : il ne faut pas s'interdire cette orientation. Le SCOT pointe un manque d'espaces ouverts ou de loisirs dans l'Est lyonnais...

M. Beauverie : il ne faut pas oublier que la qualité des réaménagements a un coût. D'autre part, pour le secteur n°1, le scénario tendanciel indique une augmentation des risques accidentels liés à une augmentation de la fréquentation du parc de Miribel-Jonage : ce point est contestable. Moins on contrôle un espace, plus on constate de problèmes de décharges, vandalisme, etc. La présence et les activités humaines dans ce secteur sont indispensables. Comment gérer des espaces naturels protégés quand il n'y a plus personne dedans ? La sanctuarisation doit être raisonnée, et il convient de trouver la limite entre fréquentation et sur-fréquentation.

M. Boudin : certes, les milieux marginalisés sont des sites à risques. Mais l'augmentation de la fréquentation induit des adaptations de l'assainissement des infrastructures ou du stationnement des véhicules...

M. Chapgier : le parc et les carrières sont à considérer comme des infrastructures connexes à l'agglomération, et méritent donc des investissements au même titre que les infrastructures plus classiques.

Quantité des eaux et irrigation

M. Ballet : l'activité agricole va diminuer dans le secteur n°3 du fait des pressions d'urbanisation, par conséquent l'irrigation se développera peu à l'horizon 20 ans.

M. Boudin : l'extension de la 3^{ème} piste de l'aéroport est-elle subordonnée à une demande de compensation en terme de débit d'irrigation ? Si c'est le cas, des conflits d'usage sont fortement pressentis...

M. Ballet ne connaît pas la réponse à cette question. Mais il pense que la préfecture n'ira pas au-delà de l'arrêté émis en 2005 (relatif à l'autorisation de réaliser un pompage complémentaire de 500 m³/h à Genas, dans le cadre de l'extension du réseau d'irrigation).

M. Boudin : la faisabilité du projet SMHAR de transférer au Rhône ses pompages est subordonnée à un aspect financier certes lourd, mais qui libérerait une pression quantitative forte pour l'AEP. Quelle position sur ce point ?

M. Petiot : le coût serait énorme pour le contribuable...

M. Chappier : dans l'évaluation économique des scénarios du SAGE, il conviendra de prendre en compte les potentialités de la redevance VNF : quelle redevance les agriculteurs seraient-ils susceptibles de payer si le SMHAR pompe au Rhône ?

M. Ballet : un pompage au Rhône est soumis à des contraintes : EDF, CNR...

M. Castaing : pas d'objection majeure à un pompage au Rhône, mais garder à l'esprit que compte tenu des évolutions de gestion du Rhône en amont, des évolutions climatiques, il faudrait amorcer une réflexion sur les débits d'étiage (permettre une répartition de débit entre les 2 canaux suffisante à leur fonctionnement).

Milieux superficiels

M. Petiot : le secteur n°7 est à prendre en considération vis-à-vis de sa ressource en eau superficielle. De mauvaises options d'aménagements ont été choisies sur ce secteur : constructions au creux de la vallée, lieux naturels massacrés, ZI dans l'axe d'écoulement de l'Ozon et de la nappe... S'il faut construire, au moins le faire dans des secteurs appropriés.

M. Bertrand : la pression est forte sur ce secteur, contrôlée autant que possible... La logique économique est là...

Mme Diani : le SCOT a volonté d'enrayer ce phénomène et d'y maintenir une activité agricole viable.

M. Bertrand : le problème du ruissellement pluvial est réel au niveau du bassin de l'Ozon. Les bassins de rétention, les bandes enherbées, l'entretien des fossés, etc., sont des préoccupations importantes de la CCPO (communauté de communes du pays de l'Ozon).

M. Petiot : résorber le ruissellement pluvial coûterait moins cher que tous les travaux menés pour réparer ses conséquences.

Nappe de la molasse

M. Bertrand : au regard de la qualité de la nappe de la molasse, il faut la réserver à des usages nobles (AEP et agroalimentaire).

Mme Marqueste : oui, sous réserve des réflexions de la commission « connaissance de la ressource » (des incertitudes demeurent sur le fonctionnement de cette nappe).

M. Boudin : on est en tout cas sûr que le taux de renouvellement de cette nappe est très faible. Sa qualité est bonne mais reste fragile. La molasse ne peut être qu'une ressource de secours.

M. Bertrand : les habitants de l'aval du bassin de l'Ozon verraient d'un mauvais œil que la bonne eau de la molasse soit utilisée pour des usages non nobles, alors que le SIE Communay et région a des soucis avec les captages de Chasse-Ternay...

Infrastructures

M. Castaing : quelles informations sur les menaces liées à des infrastructures comme le contournement fret ? Quels scénarios catastrophes possibles (crash d'un gros porteur, etc.) ?

M. Petiot : le cumul des nuisances et des risques dans l'Est lyonnais est notable... Quid des menaces liées aux décharges, notamment celles, nombreuses, situées à l'est de l'aéroport, en lisière du périmètre SAGE ?

Conclusion

Mme Diani : quelle reconquête pour ces territoires de l'Est lyonnais ? Le prochain atelier du SCOT traitera de la trame verte. En outre, en commission Est du SCOT, il serait important de présenter une synthèse des ébauches de scénarios du SAGE.

M. Castaing : il serait intéressant de proposer des évolutions contrastées par rapport à des thèmes précis, mais peut-être pas de façon systématique sur l'ensemble du scénario évolutif.

M. Royère : l'établissement de listes de bonnes pratiques permettent d'éviter l'abstraction des réflexions. Toutes les idées sont bienvenues.

M. Bertrand : les pistes d'actions doivent être réalistes mais néanmoins ambitieuses.

Mme Desvallées : les scénarios ne sont qu'un outil de construction de mesures, qui ne doit pas bloquer les réflexions mais permettre de rebondir vers la stratégie.

A partir de ces réflexions, le bureau d'étude BURGEAP projettera des actions plus ou moins ambitieuses, qui seront croisées avec les thématiques des 3 autres commissions.

PROCHAINES REUNIONS

(Salle du Conseil du Grand Parc de Miribel-Jonage) :

Jeudi 16 mars à 9h30

Vendredi 21 avril à 9h30

~ ~ ~ ~ ~

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc :

www.rhone.fr

rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais

ANNEXES :

Liste d'émargement

Tableaux de synthèse du scénario tendanciel